

Direction générale de l'électricité

Le 21 janvier 2010

Monsieur Denis Taillon
Société de l'énergie communautaire
du lac Saint-Jean
1425, rue Ouiatchouan
Case postale 29
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique
Site Val-Jalbert**

Monsieur,

Par la présente, nous vous confirmons l'intention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) de recommander au gouvernement du Québec l'octroi des forces hydrauliques du site Val-Jalbert, sur la rivière Ouiatchouan.

L'octroi est conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations requises pour la réalisation de votre projet de petite centrale hydroélectrique et au respect des lois et règlements en vigueur.

De plus, cette lettre d'intention est valide pour un an et elle prend effet à compter de la date indiquée à la présente. Elle pourra être renouvelée par le MRNF pour une durée maximale d'un an, et ce, sur demande écrite du promoteur devant être acheminée à la Direction de la production d'électricité le ou avant le 10 janvier 2011.

Toutefois, la présente lettre d'intention ou son renouvellement devient nulle et sans effet pour les projets de petites centrales hydroélectriques qui n'auront pas été sélectionnés dans le cadre du programme d'achat d'Hydro-Québec ou qui n'auront pas participé à ce programme.

Si vous désirez d'autres renseignements, nous vous invitons à communiquer avec M. Daniel Deschênes, directeur de la production d'électricité, au numéro 418 627-6386, poste 8001 ou daniel.deschenes@mrfn.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



pour René Paquette

RP/SL/mt

c. c. MM. Mario Gosselin, sous-ministre associé à l'Énergie
Alain Thibeault, DGR-02, MRNF